



## PROGRAMME AUTORISATION DE CONDUITE

R489 type 1A - 3 - 5

**INITIAL 21H00 – RECYCLAGE 8H à 11H00 (suivant profils)**

### INTITULÉ :

Formation à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté selon la recommandation CACES R489 de la CNAM.

### Prérequis :

Pour obtenir une autorisation de conduite liée à votre activité, vous devez remplir un certain nombre de prérequis en fonction de l'habilitation visée.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle, être titulaire d'une visite médicale à jour et de comprendre les instructions de sécurité.

- Pour les personnes à mobilités réduite et ou ayant un handicap

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour,

- Accès aux lieux de formation
- Accès à l'intérieur des locaux de formation
- Aides à la mobilité
- Adaptation de l'environnement
- Adaptation du planning
- Accueil des auxiliaires de santé

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'identifier les différents types de chariots et leurs caractéristiques
- D'interpréter un abaque de charges d'un chariot
- D'identifier les risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des chariots en entreprise
- De vérifier l'état d'un chariot et son adéquation aux opérations prévues en moins de 10 mn
- D'utiliser en sécurité les chariots pour les opérations de bases en entreprise
- D'énumérer les points de mise en sécurité et d'entretien du chariot en fin de poste en moins de 5mn

**CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R489)**

### THEORIE :

Connaissances générales

Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Les principaux types de chariots de manutention – Les catégories CACES

Notions élémentaires de physique

Stabilités des chariots de manutention

Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Exploitation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Vérifications d'usage des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

### PRATIQUE :

Prise de poste et vérification

Conduite en sécurité et manœuvres

## **SUIVI - ÉVALUATIONS :**

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat d’autorisation de conduite en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l’acquisition des compétences et de l’atteinte des objectifs par l’organisme de formation : Tests sur chariots de manutention à conducteur porté (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R489 de la CNAM) ou équivalent.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l’atteinte des objectifs et de l’impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l’adéquation du parcours de chaque stagiaire et d’adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

## **Partie théorique :**

Alternance d’apport théorique par le formateur à l’aide d’un exposé par vidéoprojecteur et d’exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d’échange d’expériences, de démonstration et d’explications.

Vérification des acquis tout au long de la formation à l’aide de quizz

**Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation**

Partie pratique :

## **Mise en situation en groupe.**

Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.

Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l’évolution de chaque stagiaire.

Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

## **Responsable pédagogique**

Laurent Saint-Pierre

06.70.66.02.09

Suivi

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d’émargement également signé par le formateur et se verra remettre un livret de formation correspondant à son niveau de formation



EURL L. SAINT-PIERRE au Capital de 1 000 Euros

Siret : 909 347 684 000 13 R.C.S de TROYES

Déclaration d’activité enregistré sous le numéro 44 100 110 510 auprès du préfet de la région Grand-Est

